



www.social-sante.gouv.fr

Date : 13/02/2014

Auteur : -

Discours de Marie-Arlette CARLOTTI - Signature avec le CSA de la charte pour favoriser la formation et l'insertion professionnelles des personnes handicapées dans l'audiovisuel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le 9ème anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi est une grande loi ; ces principes – au premier rang desquels l'accessibilité universelle – sont justes. Mais trop souvent, ils ne sont pas appliqués.

La loi a été votée mais la volonté politique a manqué pour veiller à sa mise en œuvre concrète, pratique. Il en résulte que les discriminations à l'égard des personnes handicapées restent nombreuses et fréquentes.

Afin de faire reculer ces discriminations, dans tous les domaines, j'ai sollicité un Comité Interministériel du Handicap. Il s'est tenu le 25 septembre dernier sous l'égide du Premier Ministre. Il a permis de prendre des mesures immédiates et de tracer des perspectives pour la jeunesse, pour l'emploi, pour la santé et pour l'accessibilité.

La signature d'une charte pour le développement de l'accueil d'étudiants handicapés dans les écoles de journalisme et d'audiovisuel faisait partie des mesures retenues à l'issue de ce Comité Interministériel. Et... nous y voilà !

Je veux remercier le Président du CSA Olivier Schrameck. Je veux remercier également Mémona Hintermann-Afféjee pour son engagement qui a été déterminant dans la réussite de notre rendez-vous d'aujourd'hui.

Évaluation du site

Le site Internet du Ministère des affaires sociales et de la santé présente l'institution ainsi que son actualité.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 7

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Cette charte permettra d'une part de développer l'accessibilité des écoles de journalisme, des écoles de comédiens et des écoles préparant aux métiers de l'audiovisuel ; et d'autre part d'encourager l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur audiovisuel.

Pour cela, tous les acteurs doivent mettre la main à la pâte.

La charte prévoit que les écoles développent leur accessibilité, en termes d'admission, de pédagogie, d'utilisation du numérique, de vie étudiante, de stages... bref, partout. Elles devront le faire en tenant compte de toutes les formes de handicap.

Les entreprises, quant à elles, favoriseront les stages et les recrutements de journalistes handicapés.

Les pouvoirs publics, c'est-à-dire moi, je serai là pour mobiliser les acteurs du handicap, mais aussi de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Je salue d'ailleurs la présence active de l'association **ARPEJEH** qui pourra contribuer à vos côtés à l'organisation de stages de jeunes collégiens, lycéens et étudiants handicapés dans les entreprises de médias. Je salue également la présence de l'ONISEP qui envisage de consacrer un numéro de sa collection « Pourquoi pas moi ? » aux métiers des médias en valorisant le parcours de jeunes professionnels handicapés du secteur. Un des enjeux de votre mobilisation est justement de lutter contre l'autocensure de trop nombreux jeunes handicapés en les invitant à se projeter dans l'avenir professionnel de leur choix.

D'autres acteurs ont également confirmé leur volonté de participer à cette dynamique : l'association Retour d'images qui forme à l'accessibilité de l'audiovisuel en misant sur la participation des personnes handicapées, ainsi que Jaris TV qui collabore déjà avec certaines chaînes pour former aux métiers de l'audiovisuel.

Une fois notre charte signée, je demanderai à l'Agefiph et au FIPHFP, son équivalent pour le secteur public, de vous rencontrer pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets communs. Le comité de pilotage interministériel de l'accès à l'enseignement supérieur, auquel participent notamment le ministère de l'enseignement supérieur et celui de la culture, sera également à vos côtés.

Toute cette mobilisation est nécessaire. Comme je le rappelais, l'égalité entre personnes handicapées et personnes valides reste à accomplir. Les discriminations sont nombreuses, concernent bien des domaines, et sont parfois très violentes. Violentes notamment parce qu'elles se traduisent par l'invisibilité des personnes handicapées.

En effet, le handicap n'est pas un sujet de débat public comme le sont les inégalités entre les sexes ou entre les origines. Et cette mise à l'écart du handicap, cette relégation, conduit à une invisibilité symbolique et même physique, l'une et l'autre se renforçant.

Je constate dans le baromètre 2013 de la diversité du CSA que la mixité sociale progresse, que la diversité des origines progresse. Le seul domaine qui stagne, c'est l'intégration des personnes handicapées avec 0,4 % des personnes relevées, dont le handicap est visible ou exprimé à l'antenne.



L'inclusion des personnes handicapées n'est pas perçue comme un enjeu social fort donc les discriminations continuent à opérer. Les personnes handicapées ne sont pas représentées dans les médias télévisuels et donc le handicap reste dans l'ombre. Nous regardons ailleurs.

Il est urgent de briser ce cercle vicieux. Je suis convaincue de l'efficacité d'agir sur les représentations, de montrer pour changer les mentalités. Je l'ai éprouvé par exemple aux derniers jeux paralympiques où la médiatisation de la compétition handi a permis au grand public de découvrir des athlètes formidables, talentueux, et ainsi de se familiariser en quelque sorte avec le handicap.

D'autres exemples, encore trop peu nombreux, contribuent au changement de regard. Je pense en particulier à la série documentaire « Dans tes yeux » où la journaliste aveugle Sophie Massieu parcourt le monde pour nous le faire découvrir d'une manière étonnante. Je regrette beaucoup que ce programme ne trouve pour l'instant plus sa place sur nos chaînes alors qu'il a été diffusé dans plus de 30 pays.

Je pense aussi à l'émission bilingue L'œil et la main de France 5, conçue et animée par des professionnels communiquant en Langue des Signes Française. Je pense encore à la collaboration entre France 3 Midi-Pyrénées et Websourd qui permettra à des journalistes sourds de couvrir les JO de Sotchi. Vous le savez, je suis attachée à la diffusion d'un journal télévisé interprété en Langue des Signes Française à une heure de grande écoute sur les chaînes publiques. Mais nous pourrions très bien imaginer l'inverse : un journal télévisé présenté directement en Langue des Signes et interprété oralement en langue française pour que nous puissions tous le suivre.

C'est avec de l'audace que nous avancerons. D'autres pays nous montrent que les médias peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement de la société inclusive.

Ce que nous sommes en train de faire en signant cette charte participe de la même logique, en plus de changer objectivement la vie des étudiants handicapés qui aspirent à être des professionnels de l'audiovisuel.

Je suis donc ravie que nous soyons aujourd'hui réunis pour avancer sur le chemin de l'égalité. C'est un chemin qui reste toujours à parcourir mais qui mérite tous nos efforts.

Je vous remercie.